

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

28/04/2010

Objet : L'an deux mille dix et le vingt-huit avril à dix sept heures trente
cotisations Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
2010 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
participation Monsieur Jean THAON
des Communes

N° 1004/03 Présents ou représentés :
MM. THAON, MARY, MANFREDI, IPPOLITO, LEMOUTON, CONCAS,
CORNIGLION & MMES MURRIS, EL HEFNAOUI, FLAVIEN-COHEN

Tarifs forfaitaires et annuels non remboursables

1. ELEVES			DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
TARIFS Année scolaire 2010/2011			Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
			Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL		315 €	535 €	640 €
B*	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire		C**	PRATIQUE AMATEUR ADULTES COURS COLLECTIFS ADULTES	
	185 €			315 €	
D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €	Frais de dossier : 25 € (gratuité pour la 3 ^{ème} inscription dans une même famille)		

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{eme} inscription – 10 %, 3^{eme} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

(1) Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ere} année), 115 € (2^{eme} année)

3. COMMUNES : 460 € par an et par enfant inscrit en janvier 2010
460 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

VOTES : Pour = 20 / Contre = 0 / Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

